

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE RIMOGNE

Le Maire de Rimogne a prescrit par arrêté n°2019-02 du 2 janvier 2019 l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **Plan Local d'Urbanisme** (transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme).

Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs se déroulera du :

21 janvier 2019 au 20 février 2019 inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la **Mairie de Rimogne** (08150), 144 rue François Mitterrand.

M. MAUCORT Michel, ingénieur environnement retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier soumis à l'enquête publique est consultable :

- sous forme « papier » à la mairie :
 - du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
 - le vendredi de 14h00 à 17h30
 - le samedi de 9h00 à 12h00
- sous forme numérique sur le site internet : www.mairie-rimogne.fr
- lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le **registre d'enquête déposé à la mairie de Rimogne**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par **correspondance adressée à M. le Commissaire-enquêteur**, qui les visera et les annexera audit registre :
 - à l'adresse postale suivante : **Mairie de Rimogne - 144 rue François Mitterrand- 08150 RIMOGNE**
 - par courrier électronique : plu@mairie-rimogne.fr
- pendant les **permanences du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête** :
 - le **lundi 21 janvier 2019** de 9h00 à 12h00
 - le **samedi 2 février 2019** de 9h00 à 12h00
 - le **mardi 12 février 2019** de 14h00 à 17h00
 - le **mercredi 20 février 2019** de 14h00 à 17h30.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, et sont consultables dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au dossier de Plan Local d'Urbanisme peuvent être demandées auprès de **Mme Christelle LEGROS, secrétaire de mairie à la mairie de Rimogne**, par courrier ou par courriel : christelle.legros@mairie-rimogne.fr

Au terme de cette enquête publique, une décision favorable ou défavorable pourra être adoptée par le conseil municipal de Rimogne, en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

À l'issue de l'enquête publique et une fois qu'ils auront été transmis à la Commune, toute personne intéressée pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- À la mairie de Rimogne aux dates et heures habituelles d'ouverture,
- Sur le site internet suivant : www.mairie-rimogne.fr

Le Maire,
Grégory TRUONG

